

"L'été qui s'enfuit
est un ami qui part."
Victor Hugo

Le mot du Maire

Monsieur le maire, n'a pas souhaité
s'exprimer dans ce bulletin.



SOMMAIRE

VIE MUNICIPALE.....	P. 2
Enquête Publique.....	P. 4
Compte rendu réunion SYMBA.....	P. 6
EDUCATION/JEUNESSE.....	P. 6
Le RPI Saint-Brice Julienne.....	P. 6
La bibliothèque.....	P. 7
SOCIAL/CITOYENNETÉ.....	P. 9
Petit rappel de l'histoire du bulletin....	P. 9
COMMUNAUTÉ DAGGLOMÉRATION.....	P. 10
Transports et mobilités.....	P. 10
Conseillères numérique à votre service...	P. 11
Info concernant la fourniture de sac jaune	P. 11
LE PIÉTON SAINT-BRIÇOIS.....	P. 11
Une balade à Saint-Brice	P. 12
VIE ASSOCIATIVE	P. 12
AGENDA.....	P. 22
CULTURE ET LOISIRS.....	P. 23
L'Automne au jardin.....	P. 23
Recette LE SAINT-BRIÇOIS.....	P. 24
Histoire des maires de St Brice.....	P. 25
ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS.....	P. 30
RENSEIGNEMENTS UTILES.....	P. 31

VIE MUNICIPALE

La vie du conseil municipal en bref.

10 décembre 2023 : 2ème élection partielle pour élire 5 conseillers municipaux

Du 11 décembre 2023 au 24 mars 2024 : pas de convocation du conseil

Réunion du conseil du 25 mars 2024

Maintien des taux de garderie et de cantine

La participation de la commune de Saint-Brice au SIVOS est passée de 6859.85 euros à 7282.51 euros.

Le compte de gestion 2023 n'est pas approuvé

Le compte administratif 2023 n'est pas approuvé

Les demandes écrites de l'opposition majoritaire sont remises au commissaire de justice (présent sur demande du maire), monsieur le maire refusant de prendre les courriers.

Réunion du conseil du 12 avril 2024

L'adhésion de la commune à l'association Perennis est approuvée pour un montant de 50 € qui permettra la fourniture de 11 pièges à frelons asiatiques

Daniel Baubit est désigné référent moustique tigre

Le budget 2024 est rejeté.

Réunion du conseil du 25 avril 2024, convocation demandée par l'opposition majoritaire avec l'élection de nouveaux adjoints à l'ordre du jour avant qu'il ne soit procédé au vote des nouveaux adjoints.

Il est proposé un nouveau règlement intérieur du conseil municipal. Monsieur le maire décide de le transmettre à ses avocats puis il met fin à la séance au motif que Madame Lainé a élevé la voix et cela avant le vote pour l'élection des nouveaux adjoints.

Réunion du conseil du 27 mai 2024, convocation demandée par l'opposition majoritaire

Election des nouveaux adjoints et modification des représentants au sein des commissions extérieures, comme suit :

Philippe BIROLLEAU – 1er adjoint au maire ; conseiller communautaire Grand Cognac ; délégué : comité de jumelage Saint-Brice-Radda in Chianti, CNAS (Comité national d'action sociale pour le personnel des collectivités territoriales), Natura 2000

Danièle LAINÉ – 2ème adjointe au maire ; déléguée au conseil d'école ; vice-présidente SIVOS

Daniel BAUBIT – 3ème adjoint au maire ; délégué suppléant Syndicat intercommunal de lutte contre les fléaux atmosphériques ;

Daniel DIAZ – 4ème adjoint au maire ; délégué comité de jumelage Saint-Brice - Radda in Chianti ; correspondant en charge des questions de défense

Nicolas BARNY – conseiller municipal ; délégué : conseil d'école, SIVOS, SDEG 16 (Syndicat départemental électricité et gaz) ; délégué suppléant ATD16 (Agence technique de Charente)

Virginie CHAMBORD - conseillère municipale ; déléguée : conseil d'école, SIVOS

Philippe GADY – conseiller municipal ; délégué ATD16 ; délégué suppléant SDEG 16 et SYMBA

Emmanuel SAVARIAU – conseiller municipal ; référent tempête EDF, correspondant Sécurité Routière ; délégué : Syndicat de Sainte-Sévère contre les ennemis des cultures, SILFA (Syndicat intercommunal de lutte contre les fléaux atmosphériques) et SYMBA (Syndicat mixte des bassins de l'Antenne, Soloire, Romède et Coran).

Le maire souhaite continuer à percevoir l'indemnité de maire à taux plein ; Les nouveaux adjoints ne percevront pas d'indemnités parce que le Maire ne leur a pas donné de délégations.

Réunion du conseil du 25 juin 2024

Le compte-rendu du 25 mars n'est pas approuvé.

Le compte-rendu du 12 avril est approuvé.

L'achat de carburant pour les services techniques est approuvé.

Approbation donnée pour le paiement de plusieurs factures.

Les demandes d'achats de produits d'entretien et de fournitures pour la salle des fêtes, le secrétariat, la bibliothèque et l'école sont reportées par manque de précisions.

Autorisation donnée pour réparations urgentes sur des véhicules de la municipalité ou le matériel informatique de la mairie pour des dépenses n'excédant pas 500€.

Modification des représentants de la commune à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) : Monsieur Nicolas BARNY est nommé délégué et Monsieur Daniel BAUBIT délégué suppléant.

Approbation donnée pour paiement d'heures complémentaires et supplémentaires et d'indemnités kilométriques pour le personnel.

Le rapport d'activités 2022 de Grand Cognac est approuvé.

Assurance des risques statutaires du personnel : par manque de précisions, ce point devra être remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Mariage d'un agent : mise en place d'une cagnotte entre les conseillers pour le cadeau de mariage.

Cadeau de départ en retraite d'un agent : le conseil approuve un cadeau pour un montant d'une valeur de 120€.

Le compte administratif 2023, avis nr 2024-0096 rendu le 11 juin 2024 envoyé par la Chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine, est approuvé.

Le compte de gestion 2023 est approuvé.

L'affectation des résultats 2023 est approuvée.

Réunion du conseil du 22 juillet 2024

Le maire informe de la réception de l'arrêté du 1er juillet 2024 réglant d'office le budget primitif 2024 de la commune par la préfecture. Cet avis reprend les propositions émises par la Chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine, dans son avis rendu le 24 juin 2024.

Lecture simple faite au conseil municipal d'un courrier reçu de la préfecture informant que les factures relatives aux contrats signés avant le 27 mai 2024 ne nécessitent pas l'approbation du conseil pour paiement.

Les demandes d'achat de produits d'entretien et de fournitures pour le secrétariat, l'école (dont achat de 15 tapis de sieste pour la classe de maternelle de moyenne section) et la bibliothèque sont approuvées.

L'achat de point à temps est approuvé.

La convention entre la ville de Cognac et la commune de Saint-Brice pour la fourniture de surplus de production des serres municipales de la ville de Cognac pour l'année 2024 est approuvée.

Pas de convocation du conseil en août 2024

ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PPRI EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

Portant ouverture d'une enquête publique relative au projet de révision du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de la vallée de la Charente de Triac-Lautrait à Saint-Laurent-de-Cognac sur le territoire des communes de Bourg-Charente, Boutiers-Saint-Trojan, Châteaubernard, Cognac, Jarnac, Javrezac, Julienne, Gensac-la-Pallue, Mainxe-Gondeville, Merpins, Saint-Brice, Saint-Laurent-de-cognac et Triac-Lautrait

demandée par la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Charente

Article 1er: Il sera procédé, pendant une durée de 33 jours consécutifs, soit du 7 octobre 2024 à 9h30 au 8 novembre 2024 à 17h, à une enquête publique en vue de l'approbation de la révision du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de la vallée de la Charente de Triac-Lautrait à Saint-Laurent-de-cognac sur la demande de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Charente.

Article 2 : Les communes concernées par ce projet sont : Bourg-Charente, Boutiers-Saint-Trojan, Châteaubernard, Cognac (siège de l'enquête), Jarnac, Javrezac, Julienne, Gensac-la-Pallue, Mainxe-Gondeville, Merpins, Saint-Brice, Saint-Laurent-de-cognac et Triac-Lautrait.

Article 3 : Le maître d'ouvrage est la DDT dont le siège se trouve au 43 rue Duroselle 16016 Angoulême cedex. Toute personne pourra demander des informations sur le dossier à Mme MALPEYRE au 06 37 85 79 98 ou ddt-seer@charente.gouv.fr

Article 4 : Pour conduire cette enquête publique, le président du tribunal administratif de Poitiers a désigné :

En qualité de titulaire : Monsieur Patrick RULLAC, attaché d'administration de l'État hors classe en retraite.

En qualité de suppléant : Monsieur Hervé HUCTEAU, consultant en qualité sécurité environnement.

Article 5 : Du 7 octobre 2024 à 9h30 au 8 novembre 2024 à 17h, le dossier d'enquête au format papier ou numérique, comprenant notamment la décision après examen au cas par cas du 23 octobre 2018 de la mission régionale d'autorité environnementale de la Région Nouvelle-Aquitaine précisant que la révision du plan de prévention des risques d'inondations de la vallée de la Charente - secteur de Triac-Lautrait à Saint-Laurent-de-cognac n'est pas soumise à évaluation environnementale ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés dans toutes les communes citées à l'article 2.

Article 6 : Le public pourra prendre connaissance du dossier :

> dans toutes les communes citées, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public;

> sur le site de la préfecture : www.charente.gouv.fr (rubrique : Actions de l'Etat - Environnement-Chasse-Eau-Risques - DUP-ICPE-IOTA - Cognac);

Article 7: Du 7 octobre 2024 à 9h30 au 8 novembre 2024 à 17h, le public pourra :

> consigner ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet dans toutes les mairies concernées aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public .

> transmettre ces observations et propositions :

- **par voie postale** à l'attention de Monsieur RULLAC, en mairie de Cognac, 68, Boulevard Denfert Rochereau 16100 Cognac. Elles seront annexées au registre d'enquête et consultables en mairie de Cognac.

- **par voie électronique** à l'adresse pref-revision-ppri-triac-lautrait@charente.gouv.fr

Le dossier soumis à enquête publique, les documents relatifs à l'enquête ainsi que les observations et propositions transmises par voie électronique seront publiés sur le site de la préfecture de la Charente : www.charente.gouv.fr (rubrique : Actions de l'Etat - Environnement-Chasse-Eau-Risques - DUP-ICPE-IOTA-Cognac).

Article 8 : Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux jours et heures suivants :

Mairie de Cognac

le 7 octobre 2024 de 9h30 à 12h30 le 8 novembre 2024 de 14h à 17h

Mairie de Jarnac

le 16 octobre 2024 de 14h à 17h le 29 octobre 2024 de 15h à 18h

Mairie de Javrezac

le 24 octobre 2024 de 15h à 18h

Le commissaire enquêteur établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations parvenues pendant le délai de l'enquête. Il consignera dans un document séparé ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

L'ensemble des pièces sera transmis par le commissaire enquêteur dans le délai prévu à l'article L123-15 du code de l'environnement au préfet de la Charente (service de coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - bureau de l'environnement).

Article 12: Le préfet de la Charente adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur au responsable du projet et aux maires concernés.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Charente, à la sous-préfecture de Cognac et en mairies précitées pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Ils seront également publiés sur le site internet de la Préfecture de la Charente.

Article 13 : La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté du préfet de la Charente approuvant ou refusant la révision du PPRI de la vallée de la Charente de Triac-Lautrait à Saint-Laurent-de-Cognac.

Compte rendu réunion SYMBA.

Le symba (Syndicat mixte des bassins de l'Antenne, Soloire, Romède et Coran) c'est 750 km de cours d'eau. La commune de Saint-Brice est concernée par la présence de la Soloire.

Les travaux sur la commune:

- arrachage manuel de Jussie, plante envahissante exotique. Arrachage manuel pour extraire l'ensemble de la plante avec la mise en place de barrages.
- entretien de la ripisylve (ensemble de la végétation au bord des cours d'eau), taille d'arbres qu'il faut préserver car les racines retiennent les berges.
- retrait d'embâcles (barrages naturels formés par des branchages).

Un inventaire des bâtiments inondés lors de l'hiver 2023/2024 a été réalisé dont 11 pour notre commune.

Des prospectus d'information sont disponibles en mairie sur les droits et devoirs des riverains de cours d'eau ou disponibles sur www.charente-eaux.fr .

L'eau est une ressource, rare protégeons nos cours d'eau

EDUCATION / JEUNESSE

Le RPI Saint-Brice Julienne

<p>EFFECTIFS DE LA RENTRÉE 2024</p> <p>Classe de Monsieur Thibaud : 28 élèves (29 en janvier) TPS : 1 (en janvier) PS : 13 MS : 15 Classe de Madame Mazet : 15 élèves GS : 9 CP : 6 Classe de Madame Carré : 19 élèves CE1 : 12 CE2 : 7 Classe de Madame Leray (Julienne) : 23 élèves CM1 : 11 CM2 : 12 TOTAL RPI : 85 élèves (86 en janvier)</p>	<table border="1"><tr><td data-bbox="983 1451 1321 1794"><p>HORAIRES et CONTACTS Saint- Brice</p><p>TPS, PS, MS, GS, CP, CE1 et CE2</p><p>Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi 9h00 - 11h45 / 13h30 - 16h30</p><p>Garderie : Matin: 7h30 à 8h50 Après - midi : 16h30 à 18h30</p><p>Ecole maternelle (TPS, PS, MS) : 05 45 32 01 10</p><p>Ecole élémentaire (GS, CP, CE1, CE2): 05 45 32 02 56</p></td><td data-bbox="983 1800 1321 2051"><p>HORAIRES et CONTACTS Julienne</p><p>CM1 et CM2</p><p>Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi 8h45 - 11h45 / 13h45 - 16h45</p><p>Garderie: Matin: 7h30 à 8h35 et 16h45 à 18h30</p><p>Ecole élémentaire : 05 45 81 20 13</p></td></tr></table>	<p>HORAIRES et CONTACTS Saint- Brice</p> <p>TPS, PS, MS, GS, CP, CE1 et CE2</p> <p>Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi 9h00 - 11h45 / 13h30 - 16h30</p> <p>Garderie : Matin: 7h30 à 8h50 Après - midi : 16h30 à 18h30</p> <p>Ecole maternelle (TPS, PS, MS) : 05 45 32 01 10</p> <p>Ecole élémentaire (GS, CP, CE1, CE2): 05 45 32 02 56</p>	<p>HORAIRES et CONTACTS Julienne</p> <p>CM1 et CM2</p> <p>Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi 8h45 - 11h45 / 13h45 - 16h45</p> <p>Garderie: Matin: 7h30 à 8h35 et 16h45 à 18h30</p> <p>Ecole élémentaire : 05 45 81 20 13</p>
<p>HORAIRES et CONTACTS Saint- Brice</p> <p>TPS, PS, MS, GS, CP, CE1 et CE2</p> <p>Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi 9h00 - 11h45 / 13h30 - 16h30</p> <p>Garderie : Matin: 7h30 à 8h50 Après - midi : 16h30 à 18h30</p> <p>Ecole maternelle (TPS, PS, MS) : 05 45 32 01 10</p> <p>Ecole élémentaire (GS, CP, CE1, CE2): 05 45 32 02 56</p>	<p>HORAIRES et CONTACTS Julienne</p> <p>CM1 et CM2</p> <p>Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi 8h45 - 11h45 / 13h45 - 16h45</p> <p>Garderie: Matin: 7h30 à 8h35 et 16h45 à 18h30</p> <p>Ecole élémentaire : 05 45 81 20 13</p>		

Être en mode de service civique

Si vous avez de 18 à 25 ans et êtes titulaire du baccalauréat, vous pouvez assurer une mission service civique à l'école, pour une mission de 10 mois à partir du 1er octobre 2024. La candidature se fait directement via le site internet : [service-civique.gouv.fr](https://www.service-civique.gouv.fr)

<https://www.service-civique.gouv.fr/trouver-ma-mission/accompagner-des-actions-ou-projets-artistiques-culturels-et-sportifs-ecole-st-brice-651a68503a00294b3e040392>

Objectif : servir d'exemple aux élèves

Actions : participation aux activités éducatives et pédagogiques: il peut être proposé au volontaire les activités suivantes: participer à l'accueil du matin, faciliter la transition entre le temps scolaire et les activités périscolaires, contribuer à l'organisation de l'espace de travail, de la fête des écoles, participer à l'accompagnement d'une sortie scolaire avec un enseignant, sous la responsabilité d'un adulte

Dans le cadre des projets spécifiques, les volontaires pourront accompagner les équipes éducatives dans la formalisation de ces projets à dimension partenariale

Dans le cadre de l'héritage de Paris 2024, les volontaires pourront aider à l'interface entre les écoles et les clubs sportifs ou associations sportives des territoires.

L'école réitère son appel au don de balles de tennis pour changer celles existantes aux pieds des chaises (moins de bruit dans les classes).

La bibliothèque



La bibliothèque de Saint-Brice est située au cœur du centre bourg.

6, rue de l'école

05.45.36.97.40

bibliothequestbrice@wanadoo.fr

Horaires :

Lundi, mardi et vendredi de 14h30 à 17h3

Le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 17h30.

La bibliothèque compte 202 adhérents et 69 enfants inscrits dans le cadre de l'école.
Fonds propre de la bibliothèque : 1827 ouvrages section adulte / 1546 ouvrages section enfant
Fonds prêts MD16 (département) pour la bibliothèque : 1962 ouvrages.
Accueille les classes de : maternelle, GS/CP et CE1/CE2.
Services : Un accès libre avec une carte d'abonné unique et gratuite, valable sur tout le réseau Libellus.
Le réseau Libellus (Grand-Cognac) est constitué de 11 médiathèques avec un catalogue en commun : environ 200 000 ouvrages, 16 000 DVD et CD, 15 000 exemplaires de presse.
Des réservations centralisées avec la carte unique pour accéder à tout le réseau.
Une navette passe une fois par semaine pour déposer les réservations effectuées à partir du catalogue commun sur : reseau-libellus.fr. Sésame, la bibliothèque numérique de la Charente : propose des offres gratuites (presse, films, concerts...). Pour en bénéficier, il suffit d'être abonné à une des bibliothèques de Grand-Cognac.
Animations : Rendez-vous, café littéraire avec le club des lecteurs.
Ateliers numériques Grand-Cognac.
Une conseillère numérique, Michèle Ladik, fait des permanences à la bibliothèque pour accompagner les personnes dans leurs usages du Web (ordinateurs, tablettes numériques, smartphones).
Prendre rendez-vous au 06.11.72.08.90.
Participe au prix des lecteurs du roman noir. Festival du polar de Cognac
Participe au prix des lecteurs des littératures européennes de Cognac

SOCIAL / CITOYENNETÉ

Petit rappel de l'histoire du bulletin municipal

Le bulletin municipal de Saint-Brice existe depuis quarante et un ans, il fut précédé par un autre bulletin inter-associatif, celui-là, Saint-Brice ÉCHOS (SBAL). Mais, très rapidement, les deux parutions n'en firent qu'une ; la maquette actuelle existe depuis 2016, mais la plupart de ces composantes date d'avril 1996. Aujourd'hui, le numéro de septembre 2024 retrouve sa place dans cette suite et porte donc le numéro 121. Le premier numéro est paru en mai 1983 et ces objectifs sont toujours d'actualité comme cela fut écrit dans LE MOT DU MAIRE, Bulletin Municipal d'informations de mai 1983.

« Saint-Briçois, Saint-Briçoises,

Voici le premier numéro

.....Ce journal présentera les principales décisions du conseil municipal, et d'une manière générale, les informations administratives à porter à votre connaissance. Nous souhaitons y inclure les événements heureux ou malheureux qui auront marqué notre commune et les activités proposées par les associations.

Enfin, parce que la démocratie, pour nous, ne doit pas être un vain mot, nous y ouvrirons une tribune libre qui vous permettra d'exposer vos critiques et suggestions relatives à la vie communale.

Ainsi mieux informés, vous pourrez mieux dialoguer avec vos élus car l'avenir de la commune dépend non seulement de 15 personnes élues mais de tous... »

Jean-Claude boisseau

De nombreuses fois affirmés par les maires de la commune, les objectifs du bulletin municipal de Saint-Brice, destiné à informer les Saint-Briçois(e)s sur les événements de la commune, organisés par la commune et les associations, ne se sont jamais écartés de leur ligne directrice ou presque. Il est aujourd'hui la première source d'information municipale avec le site internet de la commune qui en est aussi un outil de diffusion et dont certaines rubriques ou articles viennent enrichir le contenu.

Ce journal a pour objectifs :

- de faire connaître l'action municipale,
- de promouvoir les activités associatives et les initiatives locales,
- de fournir aux habitants toutes les informations utiles sur les services publics à leur disposition,
- de favoriser les interactions entre habitants, élus et acteurs locaux.

Il doit évoluer vers des formes complémentaires de sa forme papier, mais ses racines existent, bel et bien, depuis quarante et un an.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Transports et mobilités

VOUS AVEZ PLUS DE 70 ANS OU VOUS ÊTES UNE PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE, ALORS CE SERVICE PEUT VOUS INTÉRESSER

TRANSPORTE

LA MOBILITÉ DE PROXIMITÉ

LE SERVICE DE GRAND COGNAC
TRANSPORT À LA DEMANDE

ÉVOLUE À PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2022 !



Réservé aux personnes de plus de 70 ans
et aux personnes à mobilité réduite.

TRANSCOM
BOUGEZ EN TOUTE LIBERTÉ

GRAND-COGNAC

transcom.fr
agence.transcom@stga.fr

0800 881 691

COMMENT RÉSERVER ?

Pour bénéficier du service, une inscription est obligatoire avant le 1^{er} trajet.

- 1 Remplissez le formulaire de demande d'adhésion** disponible en agence ou par téléchargement sur www.transcom.fr/transporte et déposez-le dûment complété et accompagné des pièces justificatives à l'agence commerciale **TRANSCOM**
- 2 Pièces demandées :**
 - Photo d'identité
 - Copie de votre pièce d'identité
 - Copie de votre carte d'invalidité à au moins 80%, le cas échéant.
- 3 Téléphonnez au n°vert 0800 881 691**
 - De 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi
- 4 Réservez votre trajet avant 17h00 :**
 - Pour le lendemain
 - Le vendredi pour un trajet le samedi ou le lundi.

LES TARIFS

- **TITRE UNITAIRE : 2€** en vente à bord du véhicule
- **CARNET 10 VOYAGES : 20€** en vente uniquement à l'agence commerciale Transcom.

HORAIRE AGENCE COMMERCIALE PLACE GAMBETTA - 16100 COGNAC

• PÉRIODE SCOLAIRE •

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h
Tous les samedis matin de 9h à 12h30

• VACANCES SCOLAIRES •

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
Tous les samedis matin de 9h à 12h30

Conseillères numérique à votre service

GRAND
COGNAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Planning permanences
De Septembre à Décembre 2024

LES CONSEILLÈRES NUMÉRIQUES À VOTRE SERVICE

SERVICE GRATUIT

RENDEZ-VOUS INDIVIDUEL

Des difficultés pour utiliser votre téléphone, votre ordinateur ou votre tablette ?

Nous sommes là pour vous aider.

SUR RENDEZ-VOUS

Aide à l'**utilisation de votre matériel** (téléphone, ordinateur, tablette)



Aide pour la **navigation sur Internet**, la **création** et la **gestion** d'une **boîte mail**, l'**utilisation d'applications**, etc.

Aide pour la **création de comptes** sur les sites administratifs et comment y **naviguer**



Votre conseillère numérique sera présente
à la bibliothèque de
SAINT BRICE

de 14h à 17h, les mercredis

4 et 18 septembre, 2 et 16 octobre,

13 et 27 novembre et 11 décembre 2024

APPELEZ POUR PRENDRE RDV



Michèle Ladik - Conseillère Numérique
06.11.72.08.90 ou michele.ladik@grand-cognac.fr



DOMICILE POSSIBLE SOUS CONDITION

Les conseillères numériques de Grand Cognac



conseiller.numerique@grand-cognac.fr



Permanences & Ateliers numériques - Grand Cognac

Imprimé par nos soins

Ne pas jeter sur la voie publique

Information concernant la fourniture des sacs jaunes

Voici l'information transmise par Calitom :

"Votre Communauté d'Agglomération a fait le choix de gérer la collecte des déchets au 1er janvier 2025.

A ce titre, la dotation en sacs jaunes pour 2025 sera assurée courant décembre par Grand Cognac selon des modalités qui leur sont propres. Calitom assurera toujours les réapprovisionnements en sacs jaunes dans vos mairies sur 2024. La dotation totale 2024 sera plafonnée aux quantités distribuées sur vos communes respectives les années précédentes."

LE PIÉTON SAINT-BRISOIS...

Une balade à Saint-Brice



Nous aimons nous promener dans notre beau village de Saint-Brice. Afin de profiter de la nature en famille, nous observons les oiseaux...puis, tout à coup, nous sommes attirés par quelque chose brillant dans la verdure.



Nous nous approchons, intrigués, et découvrons alors une canette, puis encore une autre comme si un petit poucet était passé par là. Devant nous, ce n'est pas un joli chemin fleuri qui se dresse, mais un chemin de canettes. Il y en a pour tous les goûts, du Coca-Cola à l'alcool. La balade se transforme alors en sauvetage : sac en main, nous

ramassons l'incivilité des passants. Cela se transforme même en concours : qui aura le sac le plus rempli ? Nous n'apprenons plus les différentes espèces de fleurs, ni d'insectes, mais les différentes marques de bière et de soda qui font à présent partie du paysage.

Nous revenons alors à la maison non pas remplis de souvenirs, mais avec nos sacs remplis d'oubli. Mais ce n'est pas une défaite pour autant, car notre geste nous satisfait. Notre beau village de Saint-Brice, grâce à notre petite action, redevient splendide, et nous réunit autour d'une même cause.

Demain, nous invitons quelqu'un d'autre pour préserver notre Saint-Brice bien-aimé.

VIE ASSOCIATIVE



INTER ASSOCIATIONS

Le 7 juillet s'est tenu le vide-greniers de notre commune, organisé par l'Inter-associations. Sous un beau soleil et grâce à la participation active de l'ensemble des membres de toutes les associations, cette 22ème édition fut un franc succès avec la venue de nombreux exposants et de nombreux visiteurs. Le bénéfice financier, ainsi dégagé, permettra à l'Inter-associations d'aider les associations membres.

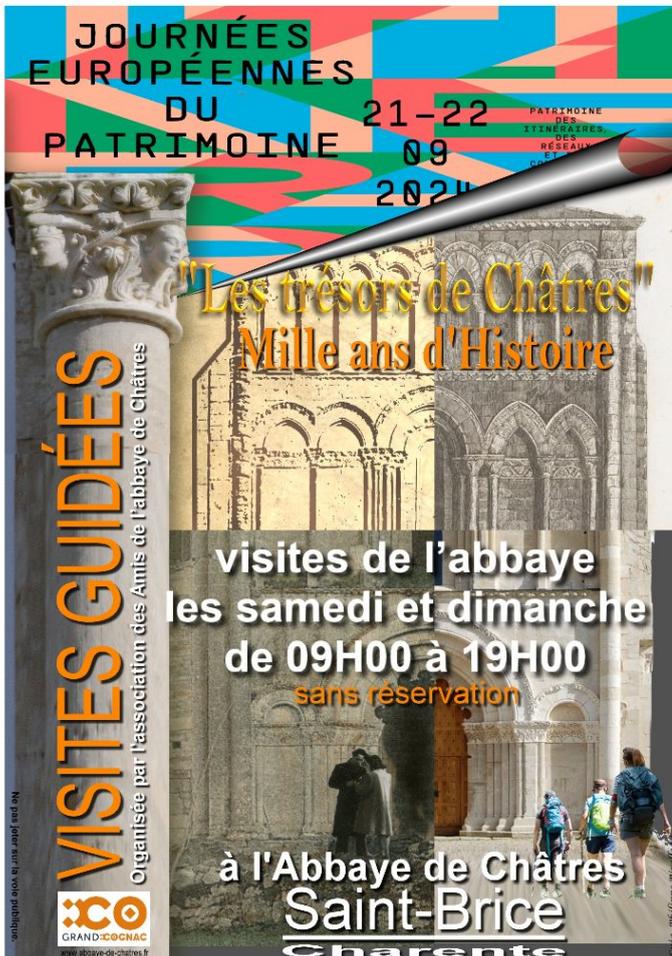


JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE
 PATRIMOINE DES ITINÉRAIRES, DES RÉSEAUX ET DES CONNEXIONS
 PATRIMOINE MARITIME
 21-22 09 2024
 JOURNEESDUPATRIMOINE.FR #JOURNEESDUPATRIMOINE

Organisée par les amis de l'église
JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE
 PATRIMOINE DES ITINÉRAIRES, DES RÉSEAUX ET DES CONNEXIONS
 21-22 09 2024
Saint Brice
 Charente
 Exposition de
Cécile PARADOT
Françoise TOURRAIS
Eric FONTENAUD
 Samed et dimanche, de 14h00 à 18h00 **à l'église**
Entrée libre et gratuite.



JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE 21-22 09 2024
 PATRIMOINE DES ITINÉRAIRES, DES RÉSEAUX ET DES CONNEXIONS
"Les trésors de Châtres"
Mille ans d'Histoire
visites de l'abbaye les samedi et dimanche de 09H00 à 19H00 sans réservation
à l'Abbaye de Châtres Saint-Brice
Charente
VISITES GUIDÉES
 Organisée par l'association des Amis de l'abbaye de Châtres
 GRAND COGNAC
 www.abbaye-de-chatres.fr



"Les trésors de Châtres"
Hildegarde de Bingen
l'éternelle modernité
 Conférence illustrée à deux voix
 Claire GRATIAS & Alain GUIDETTO
Samedi 21 septembre à 18h30
 réservation fortement conseillée, au
06 84 66 96 94
 Ou abbayedechatres@icloud.com
Tarif 10€
 Gratuit pour les - de 12ans
à l'Abbaye de Châtres Saint-Brice
Charente
CONFERENCE
 Organisée par l'association des Amis de l'abbaye de Châtres
 Ne pas jeter sur la voie publique





Club du 3e Âge de Saint-Brice.

Compte rendu du 2e trimestre 2024 et projet de fin d'année

Du 25 avril au 4 mai : Vacances en Ardèche

Jeudi 16 mai : Repas traiteur 85 adhérents et amis présents ambiance assurée

Samedi 15 juin : Repas grillades

Merci à Daniel DIAZ et ses aides, journée très appréciée par nos adhérents et amis.

Juillet et août : Fermeture du club (vacances).

Reprise des activités du club le 5 septembre et pour nos réunions du jeudi salle des boulistes.

Jeudi 22 Septembre : Sortie spectacle-cabaret à Nantillé Charente-Maritime « La Castafiore » venez vous inscrire au plus vite !

Jeudi 24 Octobre : Repas traiteur salle des fêtes de Nercillac

Vendredi 15 Novembre : Repas pot-au-feu salle des fêtes de Nercillac

Dimanche 8 Decembre : Repas de Noël Salle des fêtes de Gensac-la-Pallue

Ceux qui veulent venir se joindre à nous seront les bienvenus. Carte d'adhésion 22 €.

Pour cela veuillez appeler

Mme La Présidente Odile RENOU au 05 45 32 00 42 ou 06 34 76 60 50.

Le bureau



La Boule Saint-Briçoise

Cette année, nous avons 8 nouvelles adhésions, signe que l'ambiance est bonne.

Le 22 juin, s'est déroulé notre tournoi de doublette, 20 équipes engagées: c'est Pascale et Éric qui finissent premiers devant Alain et David vainqueurs de l'année dernière.

La matinée a été pluvieuse, mais l'après-midi ensoleillé.

Le 19 juillet a eu lieu une sardinade avec 50 personnes.

Le repas s'est fait dehors avec de la musique et une température idéale. Tout le monde était ravi, ainsi se termine la mi-saison.

Je souhaite une bonne fin d'été à tous.

Le président

Jacky Laroche



Amis lointains

Le 4 juin 2024, les membres de l'association Amis Lointains se sont réunis en assemblée générale à la salle des fêtes de Saint-Brice.

Mme la présidente a ouvert la séance en remerciant toutes les personnes présentes, ainsi que les membres qui n'ont pu être là, mais ont donné un pouvoir. C'est une preuve de soutien envers notre association.

Il a été donné connaissance du rapport moral, du rapport d'activités et du rapport financier. Ces différents rapports ont été approuvés à l'unanimité.

Dans le rapport moral, la présidente a remercié l'ensemble des bénévoles et donateurs sans lesquels plusieurs activités ne pourraient être poursuivies : collecte et tri des dons (pain, vêtements, draps, matériel paramédical,...), participation à des brocantes, vente du pain pour l'alimentation des animaux, notre principale source de revenus qui nous permet de financer les envois au Mali et Burkina Faso.

Les remerciements s'adressent également à Eric, Daniel, Michèle et Jean-Louis PIERRE pour le prêt du local route de la Maurie et la commune de Saint-Brice pour les locaux au presbytère et au tennis.

La présentation du budget 2024 fait apparaître des crédits ouverts pour une aide financière pour clôturer un terrain contigu à l'orphelinat de San, une plantation d'eucalyptus, l'achat de tôles pour le poulailler de l'orphelinat. Le transport de colis par conteneurs au Mali et au Burkina Faso a été prévu comme chaque année.

La subvention communale ayant été refusée en 2021, car l'association a bénéficié d'un legs, la demande n'a pas été déposée depuis cette année-là. Ce budget a été adopté à l'unanimité.

Il a ensuite été procédé à l'élection des membres du comité directeur.

La cotisation annuelle des adhérents reste fixée à 10 € et le tarif du sac de pain dur à 3,50 €.

Les derniers remerciements ont été prononcés à l'intention de Philippe dont les projections ont enrichi la réunion.



La Chasse

Après 2 à 3 années de tension avec la municipalité de St-Brice, nous retrouvons enfin une situation plus apaisée et c'est tant mieux.

Pour les non avertis un petit récapitulatif sur l'historique de l'association peut être intéressant.

Les deux associations de chasse de Saint-Brice et de Julienne pratiquaient depuis de nombreuses années ensemble. En 2005 elles décidèrent de se dissoudre pour ne former plus qu'une seule entité.

Lors de l'assemblée générale constitutive, il fut décidé que le siège se situerait à Julienne, car la commune disposait de locaux mis à disposition de l'association.

Depuis l'assemblée générale du 02 septembre 2022 notre bureau se compose de la façon suivante :

- Président Jean Marc LACOMBE résident à Julienne
- Vice Président Marc LACOMBE résident à Segonzac
- Secrétaire Alexandre OUVRAI résident à Julienne
- Secrétaire adjoint Thierry PENAUD résident à St-Brice
- Trésorier Jacky ROUGIER résident à Gensac-la-Pallue
- Trésorier adjoint Francis GUERIN résident à St-Brice
-

Membre actifs :

- Serge BONNET résident à St-Brice
- Michel ALLAFORT résident à Julienne
- Jacques POUGNET résident à St-Brice
-

Notre activité cynégétique porte une image trop souvent négative entretenue régulièrement par la vindicte médiatique. Afin d'aider chacun à se forger sa propre opinion, nous accueillons régulièrement des non chasseurs lors de nos journées de chasse. Ainsi la saison passée avons-nous reçu un couple de Parisiens qui n'avait jamais fait ce type d'expérience, ils nous ont dit être très surpris par la rigueur et les nombreuses contraintes de notre discipline et ils ont semblé plutôt satisfaits par leur journée nature. Pour ceux tentés par l'expérience, il vous suffit de vous adresser à l'un des membres du bureau, nous vous accueillerons avec plaisir. Nos journées de chasse en battue sont principalement les samedis durant l'automne et l'hiver.



Gym Saint-Briçoise

Les vacances terminées, vous avez bien profité du soleil, de la plage, des petits enfants, des glaces et apéros...mais bien sûr oublié les contraintes alimentaires et sportives....

Rien de plus normal mais le corps est devenu douloureux faute de sport, le moral bientôt en berne, l'hiver approche et pour certains des petits soucis de santé.

On se motive et on décide de reprendre le sport car 2 cours de gym séniors très sympas sont proposés à la salle des fêtes de St-Brice.

- Tous les Lundis de 17h15 à 18h15 pour la gym « douce » à compter du 2/9/24
- Tous les Mercredis de 17h15 à 18h15 pour la gym « renfo » à compter du 4/9/24

Ces cours « mixtes » très variés, différents toutes les semaines et très dynamiques, sont assurés depuis des années par Marie-Pierre D.E.

Le 1er cours d'essai de chaque discipline est gratuit sans engagement. L'Essayer c'est peut-être l'adopter.

La cotisation annuelle s'élève à € 95,00

N'hésitez pas à nous rejoindre dans la bonne humeur, l'effort et la convivialité.

N'oubliez pas « le sport c'est bon pour la santé et le moral »

Pour nous contacter tél au 06.70.42.84.13 ou 07.61.93.87.28

Vive le sport, vive la forme



Amicale des Anciens Combattants. Section SAINT-BRICE COGNAC

Dates Repères.

8 MAI : Date de la capitulation de l'Allemagne nazie en 1945 mettant fin à la Guerre mondiale.

10h : Hommage, dépôt de gerbes, au pied du monument aux morts
Discours de M.le Maire.

Verre de l'amitié offert par la municipalité
Repas convivial.

11 NOVEMBRE : Fin de la Grande Guerre.

Messe à la mémoire des soldats Saint-Briçois et autres morts pour la FRANCE
Dépôt de gerbes au pied du monument aux morts

Pose de fleurs, au cimetière, par les enfants de l'école sur la tombe des Saint-Briçois morts pour la France.



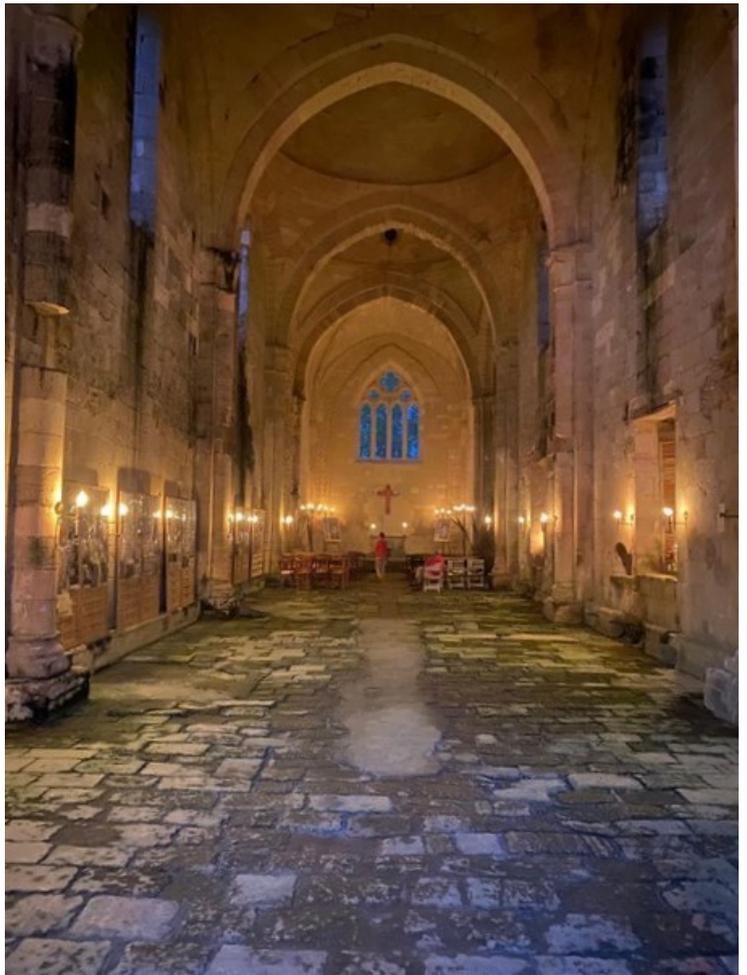
Association des amis de l'abbaye de Châtres

L'activité à l'abbaye a pris son envol, comme chaque année, le 1er juillet.

C'est en premier lieu la saison des visites de l'abbaye que nous réalisons du 1er juillet au 30 septembre. Grâce aux guides bénévoles qui se relaient pour accueillir les visiteurs, qu'ils soient visiteurs locaux ou touristes venant de différentes contrées de France ou de pays européens.

Nous avons enregistré avec joie l'arrivée de nouveaux guides bénévoles. En 2023 nous avons eu 3 renforts dont 2 saint-Briçois, en 2024 nous avons de nouveau 3 renforts dont 1 guide habitant la commune. Au total 14 guides bénévoles qui nous relayons les mardi, jeudi, samedi entre 10H00 et 12H30 le matin, entre 16H00 et 18H30 l'après-midi.

Le jeudi 15 août, l'abbaye de Châtres a connu la saison 2 de la retraite aux flambeaux. Initiée en 2023 cette retraite aux flambeaux s'est déroulée à partir de



21H00 pour une partie culturelle d'environ 1h00. Partie culturelle composée de textes, de chants, de poèmes retraçant les différentes parties de l'abbaye : son cloître, ses bâtiments conventuels, son cimetière, son verger. Entre autres.

La partie culturelle a été suivie d'une partie culturelle, facultative, à l'intérieur de l'abbaye, à partir de 22H15, sous la forme de complies.

soit par tél au 06 84 66 96 94

soit par mail au abbayedechatres@icloud.com

Et ce au tarif de 7 € avec gratuité pour < 12 ans

Les journées du patrimoine seront un autre moment fort pour Châtres : les samedi 21 et dimanche 22 septembre prochains.

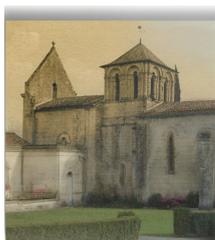
Le samedi 21 septembre aura lieu à 18H30 à Châtres une passionnante conférence sur la fameuse moniale et mystique Hildegarde de Bingen. Une femme extraordinaire qui a vécu au XII^e siècle, auteur d'ouvrages célèbres sur les plantes dites thérapeutiques, auteur de poèmes et de chants, une écologiste avant l'heure.

Réservation fortement conseillée

soit par tel au 06 84 66 96 94

soit par mail au abbayedechatres@icloud.com

Et ce au tarif de 10 € avec gratuité pour < 12 ans.



Association des amis de l'église de Saint-Brice

Notre association a participé au vide-greniers en juillet. Un grand merci aux bénévoles qui nous ont aidés et aux personnes qui ont apporté des objets, bibelots et autres ; ceux-ci ont été

vendus pour abonder le budget 2024

(recette 479,85 euros).

Nous avons le plaisir de vous annoncer que pendant les Journées du Patrimoine, samedi 21 et dimanche 22 septembre, l'église sera ouverte pour l'exposition de trois artistes locaux. Enfin, étant donné le grand succès remporté par le concert de Noël l'an passé, nous organiserons à nouveau un concert à la fin de l'année ; probablement le samedi 7 décembre. Ce moment culturel est toujours suivi d'un buffet dînatoire très convivial qui permet de se retrouver.





Comité de jumelage

Deux rendez-vous au programme du Comité pour les derniers mois de l'année 2024:

- mi-septembre, une sortie plaisir réservée aux adhérents, avec la visite d'un jardin remarquable, Le logis de Forge à Mouthiers-sur-Boême, suivie d'un déjeuner. Plébiscitée par le passé, cette escapade permet de resserrer les liens entre les membres de notre association tout en partant à la découverte des richesses patrimoniales locales.
- le samedi 23 novembre, la deuxième édition de la soirée Beaujolais nouveau célébrant la Saint-Brice. Communication détaillée à venir. Mais nous vous invitons d'ores et déjà, à noter la date.

Au plaisir de nous retrouver très bientôt.



Association des parents d'élèves

L'année scolaire 2023-2024 s'est terminée sur un bon bilan pour l'association.

Les enfants du RPI de St-Brice et Julienne ont pu notamment profiter d'une journée de voyage scolaire offerte. Nous avons financé les entrées pour les enfants de maternelle et les accompagnants qui ont visité la ferme des Fillaos à Rouillac. Ainsi que les entrées au futuroscope pour le reste de l'école. Les enfants étaient ravis de leur sortie de fin d'année.

L'année s'est clôturée par une très belle kermesse. Celle-ci s'annonçait pourtant compliquée, entre la pluie bien présente durant la semaine et le refus du maire de St-Brice de faire transporter et monter la scène pour le spectacle des enfants.

Nous tenons à remercier tous les parents, le maire de Julienne et son cantonnier ainsi que les élus de l'opposition qui se sont mobilisés avec leurs véhicules et bras pour le transport aller retour, et le montage et démontage de la scène. Les enfants de l'école ont ainsi pu réaliser leur superbe spectacle sur le thème des JO, préparé pendant plusieurs semaines avec leurs enseignants, devant plus de 200 personnes ravies. La kermesse a aussi été l'occasion de souhaiter une belle retraite à Claudie Tétaud (ATSEM de l'école maternelle depuis plus de 42 ans) les enfants lui ont offert un au revoir chaleureux qui l'a beaucoup émue. Si vous aussi, vous avez connu Claudie et que vous souhaitez lui souhaiter une bonne retraite, nous réalisons une cagnotte en ligne pour l'achat de son vélo électrique, n'hésitez pas à participer en flashant le QR CODE ou en allant directement sur le lien suivant :

<https://www.leetchi.com/fr/c/retraite-de-claudie>
[8222491utm_source=copylink&utm_medium=social_sharing](https://www.leetchi.com/fr/c/retraite-de-claudie)



Vous pouvez aussi déposer votre participation dans la boîte aux lettres de la mairie, dans une enveloppe au nom de APE.

Pour la rentrée 2024, Nous achetons du matériel pour les enfants (blocs de motricité pour des parcours en maternelles (283,80€) et achat de matériels pour le projet web radio; du côté des animations, les classiques auront lieu (fête d'halloween, chant de la Marseillaise pour le 11 Novembre (tous les enfants de St-Brice sont invités à se joindre aux écoliers), cadeaux distribués par le père Noël, spectacle ou cinéma de Noël,...) Pour suivre l'actualité de notre association, n'hésitez pas à suivre notre site internet : <https://www.facebook.com/apejuliennesaintbrice/>



Qu'est ce que le Laï Muoï ?

Le Laï Muoï est un art martial Laotien original, fondé en 1974 par Maître Sysaykeo Bounpanh en Isère. Celui-ci initialement Maître de Taekwondo et pratiquant avec des Maîtres de boxes thaïlandaise et chinoise (Wing chun), nourri de son parcours, a créé une méthode originale de combats et de self-défense. L'arrivée de Grégory Rigaud sur la commune de Saint-Brice en 2018 a permis de faire connaître cette discipline dans la région.

Pratiquant différents arts martiaux depuis une trentaine d'années, il est devenu maître dans cette discipline. Le Laï Muoï se décline sur trois axes de pratiques :

- techniques de combats selon les règles pieds poings (avec protections, gants et protège-tibias).
- techniques de self-défense le plus souvent à mains nues sur des attaques simulées
- katas, enchaînement codifié de mouvements où les dimensions tant énergétiques que esthétiques sont déployées.

Présent au forum
des associations
Espace 3000 Cognac
stand 38

Début des cours
Lundi 2 Septembre 2024

Laï Muoï

Art martial Laotien

ລາຍ ມວຍ



Maître Sysaykeo Bounpanh
Maître fondateur du Laï Muoï



Maître Grégory Rigaud
Ceinture noire 4ème Dan
Instructeur fédéral

Art martial

Sport de combat
(dès 9 ans)

Self défense



1 cours d'essai gratuit

Entraînements : lundi et Jeudi 19 h à 20h30 .Verallia, salle CSE Chateaubernard.
Contacts : Grégory Rigaud : 0629972158 / Delphine Drouin : 0659486596
E mail : laimuoicognacais@gmail.com
Des infos ? Facebook : <https://www.facebook.com/laimuoicognacais/>

Par son travail tant sur le plan physique que mental, le Laï Muoï est un allié pour apprendre à se défendre, rester en bonne santé mais aussi évoluer sur le plan personnel. Sa pratique

aide à libérer les tensions internes, améliore la concentration et la gestion des émotions si importante pour la confiance en soi.

La pratique du Laï Muoï est accessible à toutes et à tous dès 9 ans sans limite d'âge, chacun évoluant à son rythme. Chaque saison est clôturée par un passage de grades (non obligatoire mais recommandé).

Contacts: Grégory Rigaud => 0629972158

Delphine Drouin => 0659486596

Mail : laimuoicognacais@gmail.com

Facebook=> <https://www.facebook.com/laimuoicognacais>

Lieux, jours et horaires : Les entraînements ont lieu dans la salle CSE du site VERALLIA sur Châteaubernard. Les lundi et jeudi de 19 h à 20h30 .



A.L.SAINT-BRICE FOOTBALL

Pour la saison 2023/2024, le club a voulu faire plaisir au plus grand nombre en engageant 3 équipes séniors à 11 et une à 7 joueurs . Nous nous sommes trompés . Un grand nombre de joueurs nous ont lâchés et la C et la D ont fini forfait général par manque d'envie et de rigueur .

Après une première partie de saison plus que réussie, l'équipe première a remporté le titre honorifique de champion d'automne. A l'image de la météo, qui a rendu les conditions d'entraînement très difficiles, la deuxième partie de saison fut beaucoup plus maussade. L'AL Saint Brice a bataillé pour rester à la course à l'accession jusqu'au mois de mars avant de terminer 6e de sa poule très relevée.

Une saison très encourageante, pour une équipe en construction, avec en point d'orgue le match nul face au Stade Bordelais (Nationale 3) en Coupe de France au mois de septembre 2023. L'équipe B a beaucoup subi à cause des blessures, des absences et de je-m'en-foutisme de certains dans tous les groupes, elle réussira à se maintenir avec beaucoup d'anciens . À souligner, l'excellent état d'esprit de l'ensemble du groupe et le dévouement incroyable de la poignée de dirigeants qui œuvrent sans relâche pour que les joueurs prennent un maximum de plaisir.

Pour l'école de foot : saison correcte avec une force de 50 jeunes dans plusieurs catégories, certaines en entente avec Nercillac/Réparsac de U6 ans à U17 et pour la saison à venir nous aurons de U6 à U18 en entente aussi avec segonzac. Merci aux clubs de s'associer pour le bien des jeunes .

Nous sommes toujours à la recherche d'éducateurs pour l'école de football .

ALSBF a donc décidé de repartir pour 2024/2025 à deux équipes séniors avec 50 joueurs qui viendront gagner leurs places à l'entraînement et en match.

Le club a engazonné le terrain d'honneur et va grillager le terrain d'entraînement à cause des sangliers qui le détruisent régulièrement . Nous avons amélioré les douches et changé porte et fenêtre d'un vestiaire pour économiser l'énergie . Nous prévoyons d'autres améliorations avec nos propres sponsors . N'hésitez pas à venir encourager le club de votre village et présentez vous auprès des dirigeants juste pour discuter. A bientôt on l'espère .

AL SAINT-BRICE FOOTBALL.

AGENDA

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<p>Samedi 21 - Dimanche 22 : Journées du Patrimoine, l'église sera ouverte, exposition peinture.</p> <p>Abbaye de Châtres visites guidées de 9h00 à 18h00 et le samedi 21 à 18h30 conférence sur Hildegarde de Bingen.</p> <p>Jeudi 22 : 3e Âge, sortie spectacle-cabaret à Nantillé Charente-Maritime «La Castafiore»</p>	<p>Jeudi 24 : 3e Âge, repas traiteur, salle des fêtes de Nercillac.</p>	<p>11 NOVEMBRE : Fin de la Grande Guerre, Messe à la mémoire des soldats</p> <p>Dépôt de gerbes au pied du monument aux morts</p> <p>Vendredi 15 : 3e Âge, Repas pot-au- feu, salle des fêtes de Nercillac</p> <p>Vendredi 23 : Comité de jumelage, Repas Beaujolais</p>	<p>Samedi 7 : Amis de l'église, concert à l'église</p> <p>Dimanche 8 : 3e Âge, repas de Noël salle des fêtes de Gensac- la-Pallue</p> <p>Noël de l'école le à Julienne (chorale et marché de Noël)</p>

CULTURE ET LOISIRS

L'Automne au jardin

PELOUSES

Avec cette fin d'été relativement chaud et sec, continuons les tontes hautes pour éviter un dessèchement, 4 cm + et 6 cm+ pour les prairies. Les prochaines coupes avec ramassage permettront de récupérer les chutes de feuilles et d'alimenter le composteur. Les tontes avec mulching toujours fréquentes pour une meilleure décomposition dans le sol.

TAILLES

Depuis fin Août, Septembre, on taille les arbustes à feuillage persistant ou caduc et les haies – sauf arbustes à floraison printanière.

Pour une meilleure cicatrisation avant l'hiver, le cerisier peut se tailler, passé fruit, soit Juillet-Août. Sinon tous les fruitiers à tailler en Février – Mars.

Les déchets de taille, s'ils peuvent être broyés, feront sur 5 cm+ un excellent paillage sur les jeunes plantations sinon rejoindront le composteur.

PLANTATIONS

Septembre – Octobre, pensons à regarnir les massifs de fraises : Plantation de nouveaux plants remontants ou non, ou par marcottage.

Les plantes vivaces aiment également profiter de terres encore chaudes.

Pour les fruitiers, réserver Novembre, Décembre – Ste Catherine – pour une meilleure reprise, et surtout choix et qualité en jardinerie.

En préférant les fruits à noyaux pour certains côteaux rocheux de St-BRICE et fruits à pépins pour les terres plus profondes et fertiles.

Les semis de gazon – réfection ou regarnissage, idéalement Septembre /Octobre

MASSIFS À PRÉPARER

Épandage et enfouissement du compost de l'année passée. Composé d'un maximum de déchets ménagers – fruits, légumes, marc de café, beaucoup de feuilles, et déchets de tontes sans dépasser un tiers en volume.

Bêchage avec enfouissement de sable pour les terres fortes.

COUP DE CŒUR – Deux arbustes

Choisya ternata – Oranger du Mexique – Persistant à floraison blanche printanière et remonte à fleur en Septembre – Ht 1m50.

Vitex – Gattilier – Caduc floraison estivale bleue 1m50 à 2 m * Au giratoire de St BRICE.

Bon jardinage !

Recette LE SAINT-BRIÇOIS

pour 10/12 pers

Brioche

300 g de farine, 80 g de sucre, 6 g de sel, 3 œufs, 8 g de levure et 120 g de beurre mou.

Mélanger le tout au batteur jusqu'au décolllement de la pâte.

Réservez au frigo.

Le lendemain faire une boule, étaler 6 mm d'épaisseur, dorer et parsemer des amandes hachées.

Laisser gonfler, cuire environ 12 minutes à 190 degrés.

Crème mousseline

250 g de lait, 100 g de sucre et 35 g de maïzena.

Cuire la crème, ajouter 40 g de beurre, réserver au réfrigérateur une trentaine de minutes.

Ajouter 80 g de beurre pommade et monter au fouet.

Couper la brioche en deux et imbiber avec le sirop (160 g d'eau, 80 g de sucre, cuire jusqu'à ébullition une cuillère de kirsch).

Étaler la crème, refermer, saupoudrer de sucre glace.

Déguster.



Histoire des maires de Saint-Brice (suite)



Alexandre BUREAU (1830-1834)

(Saint-Brice 29.03.1792 + Saint-Brice 20.03.1838)

Né à Saint-Brice le 29 mars 1792, ce propriétaire terrien est le fils de Jean Bureau (1760-1841) et de Marguerite Frouin (1770-1856).

C'est par son mariage contracté à Saint-Brice le 4 janvier 1815, avec dame Marie Gay (1792-1848) qu'il devient partiellement possesseur du domaine de Boisclair.

Quatre enfants vont naître de cette union : Alexandre, Joseph, Eugène et Jean-Charles.

Conseiller municipal dès 1830, il devient maire du 15 octobre 1830 au 23 septembre 1834.

Nomination actée par la sous-préfecture « Aujourd'hui 18 novembre 1830, monsieur le sous-Préfet par sa lettre dudit jour m'a fait passer les trois commissions des trois membres qui manquaient dans le conseil municipal de notre commune afin que je prenne d'eux le serment voulu par la loi.

Aujourd'hui 28 novembre 1830 j'ai fait faire le serment des sieurs Jean Froin et Jean Sabouraud dit Cailteau et monsieur de Launay, demeurant au chef-lieu de la commune de Saint-Brice en remplacement d'Alexandre Bureau passé maire et Jean Froin de la Mauri en remplacement de Jean Sabouraud domicilié dans la commune de Saint-Martin et Jean Sabouraud dit Cailteau en remplacement de Pierre Quantin passé adjoint au maire de la dite commune de Saint-Brice, après avoir demandé au dénommé ci dessus qu'il jurât serment de fidélité au Roi des Français, à la charte constitutionnelle et aux lois et ordonnances de l'état ils ont répondu je le jure.

D'après cela j'ai rédigé le présent procès-verbal en leur présence et qu'ils ont signé avec moi maire soussigné le jour mois et an que dessus.

Alexandre Bureau maire, Delaunay, Sabouraud, J. Froin ».

Son adjoint Pierre Quantin (La Pallue le 13 septembre 1800 + Saint-Brice le 6 août 1870) est un propriétaire des Mullons, époux de Marie Sabouraud (1810-1894). Leur fils deviendra en son temps maire de la commune.

La composition du conseil municipal s'établit ainsi :

Charles Carré (1769-1839) - La Maurie – Propriétaire.

Isaac Renier (1776-1860) – Le Moulin - Cultivateur

Antoine Guignard (1779-1858) – La Roche – Propriétaire

Pierre Sabouraud (1798-1855) – Les Mullons – Propriétaire

Jean Sabouraud (1790-1847) – Les Mullons – Propriétaire

Jean Maugars (1783-1851) – Les tuileries - Tuilier

Jean Mocquet (1796-1873) – La Trache – Propriétaire

Louis Rouhaud (ca 1776-1849) – La Maurie - Cultivateur

Pierre Bouhier (1781-1856) – Les Moulins – Tailleur d'habits

Jean Picotin (1795-1874) – Le Bourg – Boucher.

Suite à la Révolution des 27, 28 et 29 juillet 1830, la Monarchie de Juillet, transforme profondément l'organisation municipale (21 mars 1831).

Les citoyens âgés d'au moins 21 ans élisent les conseillers municipaux ; quant aux maires et adjoints, ils sont désignés parmi les membres du conseil par le Préfet ou le gouvernement.

(pour les communes de plus de 3 000 habitants, c'est le Roi qui nomme les maires).

Les conseillers sont élus pour une durée de 6 ans.

La loi du 19 avril 1831 assouplit le système avec l'abaissement du cens - qui passe de 300 à 200 francs pour les électeurs et de 1 000 à 500 francs pour les éligibles – et l'âge requis est abaissé de 30 à 25 ans pour les électeurs et de 40 à 30 ans pour les éligibles.

Ce qui se traduit par un remplacement partiel à Saint-Brice. Sont proclamés membres du conseil municipal par l'assemblée électorale le 24 septembre 1831 :

Quantin Pierre (né le 20.09.1800)

Sabouraud Isaac (° 17.10.1790)

Sabouraud Pierre (° 15.03.1781) – fils aîné du dernier syndic, Jean Sabouraud dit Cadet et frère de Jean Sabouraud, adjoint.

Sabouraud Jean dit Cailleteau (° 24.01.1790)

Bureau Alexandre (° 29.03.1792)

Bouhier Pierre (° 13.10.1781)

Renier Isaac (° 22.10.1775)

Robin Edouard (° 22.12.1794)

Maugars Jean (° 21.12.1784)

Delaunay Michel-Marie (° 12.05.1768)

Guignard Antoine (° 16.07.1779)

Bureau Jean (° 29.10.1795)

L'installation du maire Alexandre Bureau (contre son gré) et de son adjoint Pierre Quantin se déroule le 8 novembre.

Le nouveau conseil se met au travail.

Le 1er mai, on vote l'attribution d'un supplément de traitement au desservant (curé) pour une somme de 150 francs.

Le 28 du même mois, 80 francs sont alloués pour l'achat de pain à destination des pauvres de la commune à l'occasion de la fête de Louis Philippe.

Les ressources de la commune sont fragiles, comme le démontre cette délibération du 12 novembre 1831 concernant l'entretien des chemins « le conseil considérant que les ressources de la commune sont insuffisantes à l'établissement d'un atelier de charité, que d'ailleurs les chemins vicinaux ne se trouvent point dans un état de dégradation qui nécessite des mesures extraordinaires et que leur réparation peut fort bien se borner au transport par charrettes de pierres ou cailloux, travail qui s'exécutera par les propriétaires possédant des attelages.

La confection d'un rôle serait inutile et que le travail nécessaire s'exécutera par corvées et attendu que la commune est divisée en deux parties par la rivière Charente, les transports de pierres sur les points dégradés serait fait par les propriétaires situés sur la même rive que les chemins en réparation.

Le conseil attendu l'insuffisance des revenus est d'avis qu'il ne peut voter aucun fonds pour la réparation de ses chemins vicinaux ».

Ce qui oblige en 1832 avec des recettes de 250 francs et des dépenses de 619 francs à avoir recours aux 9 ou 10 plus forts contribuables (les « Hauts Imposés » de la commune).

En janvier 1833, on aborde le sujet de la confection de la chaussée partant du passage de l'Échassier à la grande route conduisant de Cognac à Rouillac. On fait donc appel au gouvernement, gestionnaire des fermes du passage de la rivière Charente (droit de bac) pour le financement des travaux (Saint-Brice ayant déjà supporté une taxe extraordinaire).

Autre soucis financier, celui de la participation de Saint-Brice à la construction du pont de la Furne « Vu la lettre de monsieur le sous-Préfet en date du 27 août 1833, qui a pour objet la réunion du conseil à l'effet de décider pour quelle somme la commune de Saint-Brice prendra aux travaux à faire au terrassement du pont à faire à Saint-Trojan, est d'avis que la commune soit autorisée à s'imposer par prestation en nature à la fourniture de 300 mètres de pierre au terrassement du dit pont, la valeur du mètre est estimée à 3 francs rendu pour servir de taxe contre les personnes qui voudraient remplir leur prestation en argent » (3 septembre 1833).

A cet effet, le Préfet annonce une aide de 5 000 francs dont 3 000 francs imputables sur les fonds départementaux de l'exercice 1833 et 2 000 francs sur ceux de l'exercice 1834, accordée aux communes de Saint-Brice, Saint-Trojan et Boutiers pour la construction de deux ponts sur deux branches de la Soloire à Saint-Trojan, sous la condition que les terrassements à faire se montant à 6 813 francs soient exécutés par les communes.

Quant aux communes de Boutiers et Saint-Brice si elles votent chacune une prestation en nature de l'ordre de 900 francs, Saint-Trojan assure une prestation de deux journées d'hommes et de bétails et une imposition extraordinaire de 20 centimes par franc pendant 20 ans sur le principal de ses contributions foncières personnelles et mobilières (janvier 1834).

On avait habituellement recours pour l'entretien des chemins vicinaux à la population, à raison de

« estimation du prix des journées de travail d'homme, de bêtes de trait et du service des charrettes employées aux réparations des chemins vicinaux. Le prix est porté par jour de travail à :

- Par hommes – 1.50 francs
- Bêtes de trait – 2 francs
- Service d'une charrette – 0.50 francs ».

Épuisé et malade, Alexandre Bureau, songe à se retirer de sa charge de maire et en informe le Préfet

« Monsieur, j'ai l'honneur de vous prévenir que ma santé ne me permettant pas d'exercer plus longtemps les fonctions de maire, fonction que je ne méritais pas à laquelle vous

m'avez fait l'honneur de me placer et de pourvoir mon remplacement dans le plus court délai possible.

C'est avec peine monsieur le Préfet, que je vous adresse ma démission, vous pouvez compter qu'on trouvera en moi, un homme dévoué, à la défense de la liberté de nos institutions de juillet, qui confierait sa vie pour la patrie et son Roi.

Je suis, monsieur le préfet, votre très humble et très obéissant et dévoué serviteur.

Le maire – Alexandre Bureau » (18 août 1834).

C'est Pierre Quantin, son adjoint qui va être brièvement investi du poste « Monsieur le Préfet, d'après la démission de monsieur Bureau, maire de Saint-Brice, j'ai l'honneur de vous proposer pour le remplacer monsieur Pierre Quantin, adjoint actuel et de nommer à la fonction d'adjoint, Isaac Sabouraud, premier conseiller municipal. Le sous-Préfet » (10 septembre 1834).

Pierre Quantin, ne semble pas avoir accepté de bonne grâce la fonction de maire et assure simplement la transition de septembre à novembre 1834.

C'est sieur Michel-Marie Delaunay, conseiller municipal et ancien maire qui reviendra tout naturellement aux commandes de la commune.

Patrick HURAU.

ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS

De la commune de SAINT-BRICE

<p>A.L Saint-Brice Football Pdt : M. Benoit BECUE 42, Chemin d'Olivet 16200 REPARSAC Tel : 06.50.08.83.98 benoit.becue@orange.fr</p>	<p>Amis Lointains Pdte: Maryse Lainé 49 bis, route de la Maurie 16100 Saint-Brice Tel : 05.45.32.01.06 maryse.laine16@orange.fr amis.lointains@laposte.net</p>	<p>Club du 3ème Age Pdte : Mme Odile Renou 7 Rte de la Maurie 16100 Saint-Brice Tel : 05.45.32.00.42 ou 05.45.32.05.74 Correspondant : Philippe Birolleau philippebirolleau@orange.fr</p>
<p>Club Lai Muoi Pdt : Rigaud Grégory 1 rue du Four 16100 Saint-Brice Tel : 06.29.97.21.58 laimuoisaintbrice@gmail.com</p>	<p>Gym St-Briçoise Pdte : Marie-Thérèse Rolland 27, Rue de la Chagnaie 16200 Nercillac Tel : 06.70.42.84.13 Correspondante : Françoise Jacquot michel-jacquot@bbox.fr</p>	<p>Anciens Combattants Pdt : Jean-Marie Hoffmann 10, Route de la Roche 16100 Saint-Brice Tel : 05.45.32.03.58 jean-marie-hoffmann@orange.fr</p>
<p>Les Amis de l'Église de Saint-Brice Pdte : Mme Catherine Smith 1 Chemin d'Uffaut 16100 Saint-Brice Tel : 05.45.32.57.53. csmith6931@gmail.com</p>	<p>La Boule Saint Briçoise Pdt : M.Jacky LAROCHE 3, Les Grandes Versennes 16100 Saint-Brice Tel : 06.76.86.36.22 jmbe.laroche@orange.fr</p>	<p>Les amis de l'Abbaye de Châtres Pdt : Guillaume de Jarnac de Gardépée Logis de Gardépée 16100 Saint-Brice guillaumedejarnac@gmail.com</p>
<p>Inter Associations Pdt : M Daniel Diaz 16, Route de Nercillac 16100 Saint-Brice Tel : 05.45.81.43.99 daniel.diaz938@orange.fr</p>	<p>Comité de Jumelage Pdte: Catherine Mattéi 4 allée des Meuniers 16100 Saint-Brice Tel : 06 68 81 24 64 catmatt@orange.fr</p>	<p>Parents d'Elèves Pdte : Mme Virginie Chambord 35, rue de la Maurie 16100 Saint-Brice Tel : 06.70.27.62.23 vivi.c14@hotmail.fr</p>
<p>L'Art du Tunia Pdt : BEAU Franck 3, impasse de la Fontaine 16100 SAINT-BRICE Tel : 06.74.27.08.46 franckbeaumtc@gmail.com</p>	<p>Chasse Saint-Brice/Julienne Pdt: M. Jean Marc LACOMBE 8 route des Tuiliers 16100 Julienne Tel : 06.31.15.46.22 jean.marc.lacombe@wanadoo.fr</p>	

RENSEIGNEMENTS UTILES A CONSERVER

RECENSEMENT MILITAIRE :



Depuis la suspension du service national, *le recensement militaire est obligatoire et universel*, concerne garçons et filles dès l'âge de 16 ans, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie de leur domicile sur présentation d'une pièce d'identité nationale. Après la journée :

Défense et Citoyenneté (J.D.C ex J.A.P.D.), en principe l'année suivant le recensement, le jeune administré reçoit un Certificat de participation à la J.D.C.

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

REGLES de VOISINAGE :



Pour la sécurité des piétons et pour la bonne visibilité des usagers de la route, les propriétaires sont invités à tailler leurs haies à l'aplomb de leur clôture.

L'article 17 de l'arrêté préfectoral du 20 Avril 1999 définit les règles en matière de bruits de voisinage.

Pour les travaux bruyants de bricolage ou de jardinage, les horaires à respecter sont les suivants :

Jours ouvrables	8h00 – 12h00	14h30 – 19h30
Samedis	9h00 – 12h00	15h00 – 19h00
Dimanches et jours fériés	10h00 – 12h00	

L'article 15 de ce même arrêté : Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage et ceci de jour comme de nuit.

Il est également rappelé l'interdiction formelle de faire brûler en agglomération branchages ou autres détritiques de jardins. Se rapprocher de la mairie pour les cas particuliers.

RENSEIGNEMENTS UTILES A CONSERVER

GENDARMERIE	17 ou 05.45.82.01.86	PAROISSE :	
www.facebook.com/ Gendarmerie Charente		Père Pierre-Marie Robert	
POMPIERS	18 ou 05.45.35.14.83	Père Franck Certin	05.45.82.05.71
SAMU	15 ou 05.45.36.75.75	S P A refuge de Bonbonnet à	
FRANCE TRAVAIL	3949	Ars 16130	05.45.82.74.17
SOUS PREFECTURE		CALITOM	n°vert 0.800.500.429
Cognac	05.17.20.33.94	DECHETTERIE	
ASSISTANTE SOCIALE	05.16.09.51.25	Châteaubernard	05.45.35.98.60
		MAIRIE	05.45.32.01.03
		Saint-Brice	

Ouverture de la mairie au public :

Le lundi et le vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Le mardi et le jeudi de 10h00 à 12h00

Fermeture le mercredi.

mairie.saintbrice.16@wanadoo.fr
www.saint-brice16.fr

ECOLE MATERNELLE	05.45.32.01.10	BIBLIOTHEQUE	05.45.36.97.40
ECOLE PRIMAIRE	05.45.32.02.56		

CALENDRIER COLLECTE DES DECHETS : Conteneurs conformes à la norme NF EN840-1

Le MERCREDI matin : Déchets ménagers courants

Le LUNDI matin : Sacs jaunes (papiers, cartons et certains plastiques et métaux)

1) Pensez à sortir vos conteneurs la veille au soir du jour de ramassage

2) Pensez à rentrer vos conteneurs le jour du ramassage

Décalage d'une journée du jour de ramassage après un jour férié

L'éclairage public est coupé de 22h à 7h

Si vous constatez des dysfonctionnements, relevez le numéro du poteau, prévenez la Mairie au secrétariat 05.45.32.01.03